

# INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Faire la demande de [certificat d'inscription en Mairie.](#)  
Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- 🌸 Le livret de famille
- 🌸 Le Carnet de Santé de l'enfant
- 🌸 En cas de divorce ou de séparation, tous documents apportant la preuve de l'autorité parentale

Vous pourrez ensuite vous rendre à l'école :

**Le mardi 26, jeudi 28 ou vendredi 29 mai 2026.**  
**(de 16h30 à 17h15).**

**Le Maire,**